

INJONCTION N° 01/18-INJ
du
portant prorogation de l'injonction N° 33/16-INJ du 14 février 2017
sur l'établissement pharmaceutique de la société « ATLANTIQUE REPARTITION »,
situé à Derval (Loire-Atlantique), 2 allée du Rocheteur, Parc d'Activité des Estuaires – Espace des
Echos

Prise en application des articles L. 5311-1, L. 5312-4-3, L. 5313-1 du code de la santé publique

L'inspection de l'établissement de la société « ATLANTIQUE REPARTITION », situé à Derval (Loire-Atlantique), 2 allée du Rocheteur, Parc d'Activité des Estuaires – Espace des Echos, réalisée le 15 novembre 2016 par un inspecteur de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire a mis en évidence des non-conformités et manquements importants, lesquels ont donné lieu à l'injonction N° 33/16-INJ du 14 février 2017.

Compte tenu, d'une part, des constatations réalisées lors de l'inspection du 11 août 2017 dans cet établissement et d'autre part, des réponses apportées au rapport préliminaire d'inspection le 27 octobre 2017 et dans la mesure où il apparaît qu'un délai supplémentaire pour la finalisation des actions mises en œuvre pour répondre à l'injonction N° 33/16-INJ est nécessaire,

le délai de régularisation pour le point mentionné dans l'injonction précitée est prorogé jusqu'au 30 mai 2018.



Le Directeur adjoint de la
Direction de l'inspection
Guillaume RENAUD

Fait à Saint-Denis, le **11 JAN. 2018**